



MAIRIE DE SAINT-MARTIN LE BEAU

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2024**

Convocations envoyées le : 20 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 22
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 19

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT-CINQ MARS A VINGT HEURES le Conseil municipal de la Commune de Saint-Martin-le-Beau légalement convoqué s'est réuni salle des Closiers, la salle du Conseil municipal étant délocalisée du fait de travaux en mairie, à Saint-Martin-le-Beau, sous la présidence de Monsieur Alain SCHNEL, Maire,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs SCHNEL, BROCHARD, BRAULT, FILLEAU, MOULIN, POIRIER, PINNEAU, GIRAUDON, BERGER, GIRAUD, PÉGARD, PILLEBOUE, BERMELL, AMATHIEU, GAGNARD, GAGNER, UHART, DESCHAMP.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Caroline DEMAISON	à Madame Marie PILLEBOUE
--------------------------	--------------------------

Absents non représentés : M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE, Mme Mélanie PIGÉ.

Président de séance : M. Alain SCHNEL

Secrétaire de séance : Mme Marie PILLEBOUE

DELIBERATION 2024-014 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jacques BRAULT, adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Le budget primitif 2024 de la commune de Saint-Martin-le-Beau s'équilibre de la façon suivante :

BUDGET PRIMITIF - SAINT MARTIN LE BEAU - EXERCICE 2024

FONCTIONNEMENT					
Chapitre	DEPENSES	BP 2024	Chapitre	RECETTES	BP 2024
014	Atténuation de produits	250,00	013	Atténuations de charges	20 000,00
011	Charges à caractère général	877 050,00	70	Produits des services	195 530,00
012	Charges de personnel	1 175 500,00	73	Impôts et taxes	1 538 290,00
65	Autres charges	156 350,00	74	Dotations, subventions et participations	745 350,00
66	Charges financières	32 000,00	75	Autres produits de gestion courante	24 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	76	Produits financiers	5,00
68	Dotations aux provisions	0,00	77	Produits exceptionnels	2 500,00
			78	Reprises sur provisions	2 202,00
042	Opérations d'ordre	25 000,00	042	Opérations d'ordre	10 000,00
	Virement à la section				
023	d'investissement	673 828,66	002	Résultats reportés	403 601,66
		2 941 478,66			2 941 478,66

INVESTISSEMENT					
Chapitre	DEPENSES	BP 2024	Chapitre	RECETTES	BP 2024
001	solde d'investissement reporté	586 028,05	001	solde d'investissement reporté	
			1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 805 528,12
				Virement de la section de	
			021	fonctionnement	673 828,66
	Restes à réaliser 2023 (dépenses)	1 837 060,03		Restes à réaliser 2023 (subventions)	617 559,96
	Opérations d'équipements 2024	991 328,66	13	Subventions demandées en 2024	72 500,00
1641	Remboursement d'emprunt	160 000,00	024	Cessions de biens	60 000,00
			16	Emprunts + cautions reçues	0,00
			10	FCTVA	270 000,00
			10	Taxe d'aménagement	60 000,00
041	opérations patrimoniales d'ordre	15 000,00	041	opérations patrimoniales d'ordre	15 000,00
040	opérations d'ordre	10 000,00	040	opérations d'ordre	25 000,00
		3 599 416,74			3 599 416,74

I – PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **2.941.478,66 €**.

1. Les recettes de la section :

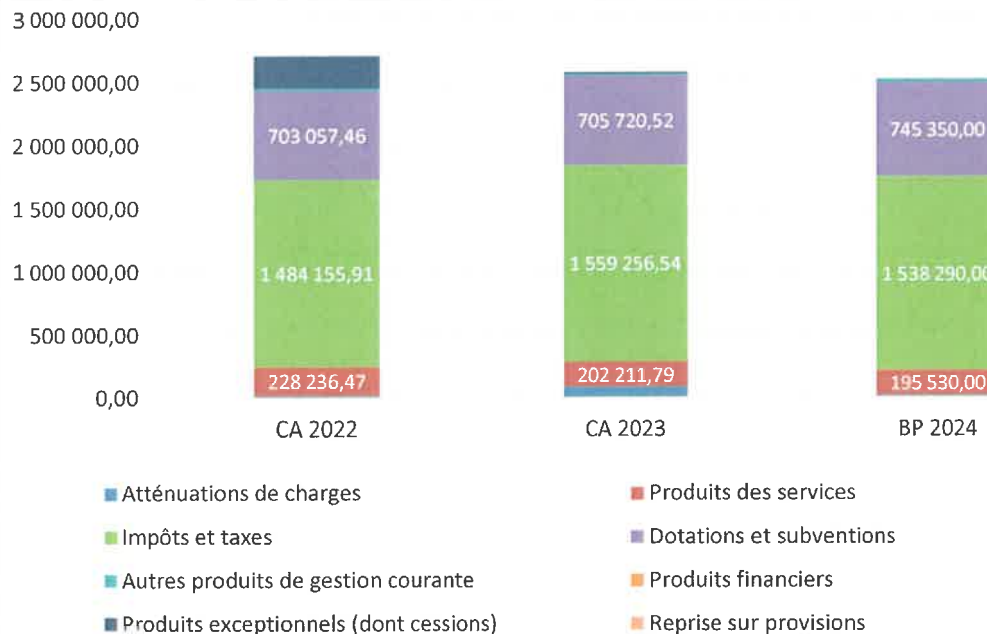
- **Les produits des services et du domaine** (chapitre 70). Estimé à un montant total de 195.530 €, ce chapitre comprend majoritairement les produits liés à la restauration scolaire et à la garderie (135.300€).

- **Les impôts et taxes** (chapitre 73). D'un montant total de 1.538.290 €, ces recettes sont majoritairement composées du produit de la fiscalité directe (1.275.000€ estimés). Il est précisé que le dynamisme de cette recette vient de la réévaluation des bases de fiscalité (+3.9%) tel que prévu par la Loi de Finances.

La seconde source de recettes de fiscalité est constituée de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes, pour 192.500 €, en baisse de 33.000 € du fait du transfert du gymnase à la communauté de communes.

- **Les dotations et participations** (chapitre 74). Attendues à un montant total de 745.350 €, ces recettes sont composées des 3 principales dotations (dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité rurale, et dotation nationale de péréquation) pour un montant total estimé de 621.650 €, ainsi que des dotations de l'Etat pour la gestion du recueil des titres d'identités, et pour la mise en place de la tarification de la cantine à 1€.

- **Les autres recettes de fonctionnement** sont constituées de la reprise des résultats 2023 (selon la délibération d'affectation des résultats), et d'autres ressources telles que les revenus de locations, les atténuations de charges (correspondant à des remboursements de charges de personnel), des produits exceptionnels divers (remboursements de sinistres, annulations de mandats) et d'opérations d'ordre.

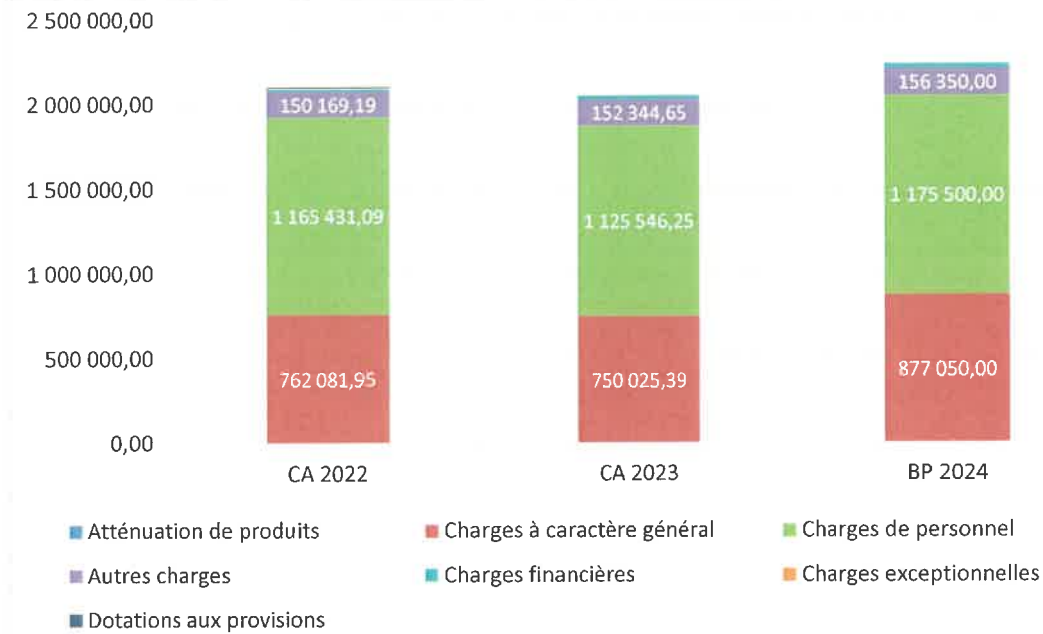
Evolution des recettes réelles de fonctionnement (hors écritures d'ordre et résultats antérieurs)**2. Les dépenses de la section.**

- **Les charges à caractère général** (chapitre 011). Elles sont estimées à un total de 877.050 € pour 2024, notamment du fait d'une hausse attendue sur les dépenses d'énergie, comme en 2023. Dans le cadre de la préparation budgétaire, afin de limiter au maximum l'impact de cette hausse, les lignes budgétaires ont été contraintes et optimisées lorsque cela a été possible.

- **Les charges de personnel** (chapitre 012). Principal poste de dépenses, avec 1.175.500 € inscrits au budget primitif 2024. Sont pris en compte le déroulement de la carrière des agents, des enveloppes pour remplacement d'absences si nécessaire, la hausse de la cotisation d'assurance statutaire, ainsi que les dispositifs décidés au niveau national (impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice, aides au retour à l'emploi). Pour information, environ 45.000 € de recettes sont attendues en parallèle : au titre de remboursements (CPAM ou assurance) et au titre de mises à disposition d'agents vers la communauté de communes (pour le centre de loisirs).

- **Les charges de gestion courante** (chapitre 65). Ces charges sont fixées à 156.350 € et sont principalement constituées de l'aide attribuée aux associations locales, de la subvention d'équilibre versée au budget du CCAS, et des indemnités de fonction des élus.

- **Les autres dépenses de fonctionnement** comprennent le remboursement des intérêts de la dette (32.000 €), les dotations aux amortissements et autres charges exceptionnelles.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (hors écritures d'ordre)

En prenant en compte les montants de dépenses et de recettes évoqués ci-dessus, la section de fonctionnement dégage un excédent de 673.828,66 €, qui est basculé à la section d'investissement, en recettes, venant ainsi participer au financement des dépenses d'investissement.

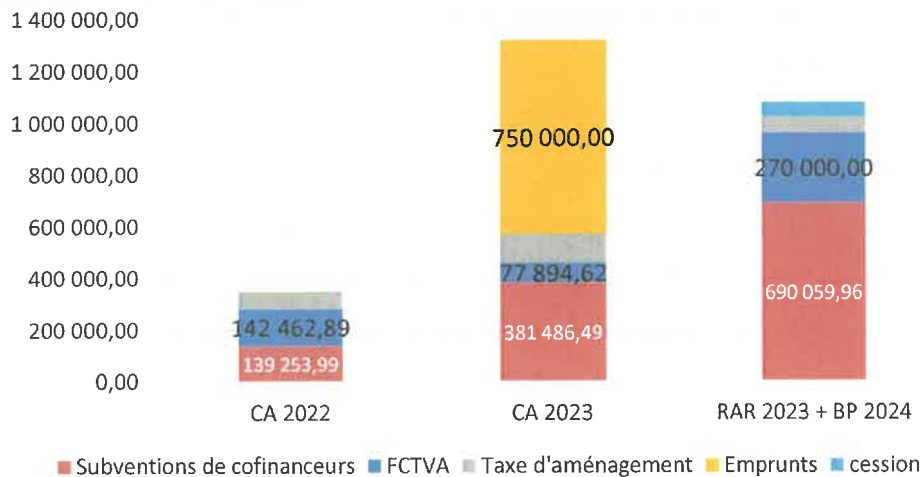
II – PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 3.599.416,74 €.

1. Les recettes de la section.

Les principales recettes d'investissement du budget primitif 2023 sont composées :

- du virement de la section de fonctionnement, évoqué ci-dessus (673.828,66 €)
- l'excédent 2023 capitalisé (selon l'affectation des résultats validée au conseil municipal du 26/02/2024)
- du FCTVA et du produit de la taxe d'aménagement, attendus à un total de 330.000 €
- du produit de cessions immobilières (60.000 €)
- des subventions d'investissement attendues en fonction des projets d'investissement inscrits au BP 2024 (72.500 €), et les subventions constatées en restes à réaliser fin 2023 (617.559,96 €).

Evolution des recettes réelles d'investissement (hors écritures d'ordre et résultats antérieurs)

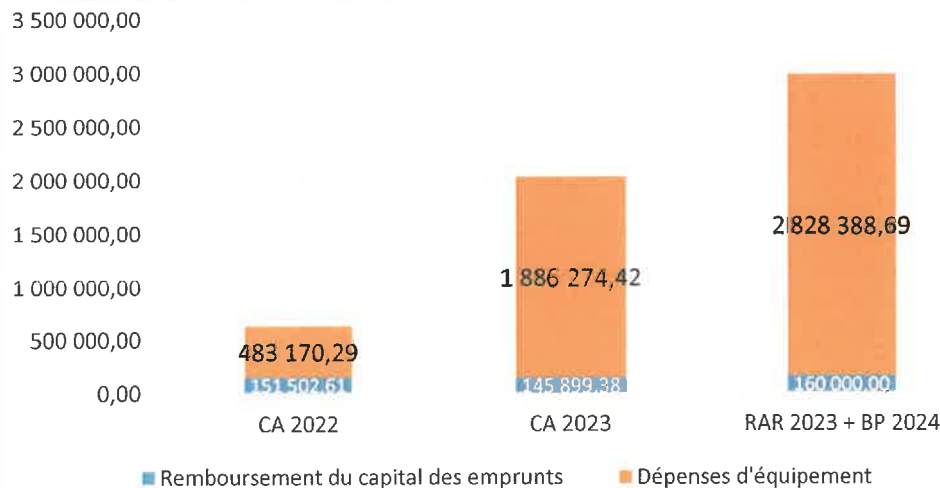


2. Les dépenses de la section.

Les principales dépenses d'investissement du budget primitif 2024 sont composées :

- du **remboursement de la dette en capital**, pour un montant total de 160.000 €. L'encours de dette au 1^{er} janvier 2024 est d'environ 1.210.500 €, classé à 100% en catégorie 1A selon la charte de bonne conduite, c'est-à-dire la catégorie la moins risquée.
- **des dépenses d'équipement 2024**, pour un montant total de 991.328,56 €
- **la prise en compte des restes à réaliser 2023**, pour un montant de 1.837.060,03 €

Evolution des dépenses réelles d'investissement (hors écritures d'ordre et résultats antérieurs)



Les dépenses d'équipement et les subventions de cofinanceurs sont réparties de la façon suivante sur les différentes opérations :

	DEPENSES D'EQUIPEMENT				RECETTES - SUBVENTIONS COFINANCEURS					
	Voté 2023	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	Commentaires	Voté 2023	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	Commentaires
VOIRIE - ECLAIRAGE PUBLIC										
TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	97 932,37	42 583,05	55 330,85	40 000,00	PPI validé auprès du SIEIL					
VOIRIE	48 217,96	8 307,47	35 963,30	160 000,00	90.000 € Circulations douces (projet CCBVC) + 70.000 € autres aménagements de voirie	1 280,00	1 214,95		2 500,00	Produit amendes de police
PLANTES BARON				285 000,00	Tranche 1 - aménagements accès					
ESPACES VERTS	87 080,40	28 521,96	37 033,06	60 000,00	Végétalisation du Centre bourg	10 633,88		10 633,88		
BATIMENTS										
POLE ASSOCIATIF	2 630 117,98	1 182 809,90	1 405 743,05	150 000,00	Mobilier + aménagements extérieurs	791 200,00	237 357,47	553 834,08		
SALLES COMMUNALES dont MEDIATHEQUE	557 258,42	443 125,33	44 533,53	30 000,00	ADAP tous bâtiments	182 420,00	130 303,00	53 092,00		
MAIRIE	284 315,60	40 930,77	234 419,19	60 000,00	Provision complément travaux Mairie + rectification numéro d'opération pour un lot		1 207,50		70 000,00	DETR et/ou F2D Mairie
EGLISE	1 098,00	1 098,00		0,00						
CIMETIERE	3 627,40	2 859,00		17 000,00	Mur du cimetière					
STADE-EQUIPEMENTS SPORTIFS	3 725,00	300,00		0,00						
SCOLAIRE ET JEUNESSE										
BATIMENTS SCOLAIRES	59 133,63	53 400,04	4 827,55	42 000,00	20.000 € Etude rénovation école élémentaire + 22.000 € investissements écoles et restauration scolaire	10 025,02	7 403,57			
ENFANCE JEUNESSE	48 570,93	37 242,15	9 709,50	20 000,00	Paysagement City stade					
AUTRES DEPENSES										
ACQUISITION FONCIERES	28 170,00	11 372,00	9 500,00	15 000,00	Provision					
BUGET PARTICIPATIF	20 115,72	10 117,79		10 000,00	Mise en œuvre projet 2023 - Bouteille					
MATERIELS MOBILIERS	52 140,45	23 606,96		102 328,66	Provision équipements tous services		4 000,00			
	3 921 503,86	1 886 274,42	1 837 060,03	991 328,66	Vidéo-protection tous bâtiments	995 558,90	381 486,49	617 559,96	72 500,00	

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 05/04/2024



ID : 037-213702251-20240403-BP2024SMLB_V2-BF

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jacques BRAULT, adjoint au maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'état des indemnités des élus présenté en conseil municipal du 26 février 2024,

Vu le projet de budget transmis aux membres du conseil municipal le 12 mars 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (18 voix pour et 1 abstention) :

ADOpte le budget primitif 2024 de la commune de Saint-Martin-Le-Beau, équilibré en dépenses et en recettes, sections de fonctionnement et d'investissement.

PRECISE que ce budget est voté au chapitre en section de fonctionnement, et à l'opération en section d'investissement.

PRECISE que Monsieur le maire est autorisé à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, et à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans le cadre de la nouvelle nomenclature M57 applicable au budget principal depuis le 1^{er} janvier 2024.

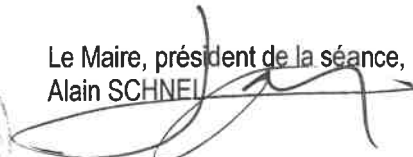
Saint-Martin-le-Beau, le 29/03/2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Marie PILLEBOUE



Le Maire, président de la séance,
Alain SCHNEI



ACTE EXECUTOIRE	
Transmis au représentant de l'Etat le	
Reçu par le représentant de l'Etat le	
Publié le	

Délibération 2024-014 du 25/03/2024